



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Politique de l'éducation

Question écrite n° 1132

Texte de la question

M Denis Jacquat attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports sur le rapport du Conseil économique et social, publié le 13 octobre dernier et intitulé « Perspective d'évolution des rapports de l'école et du monde économique face à la nouvelle révolution industrielle ». Ce document établit un diagnostic implacable de l'échec scolaire et chiffre son coût financier à 100 milliards de francs. À l'heure où semble s'être instauré un certain consensus dans le domaine de l'enseignement, souligne d'ailleurs par le CES, le ministère de l'éducation nationale a-t-il l'intention de reprendre tout ou partie de l'analyse de ce rapport ? En particulier, ne serait-il pas logique, conformément à l'esprit du document du CES, de mettre en place « une charte éducative » ? Celle-ci deviendrait une priorité absolue dans le cadre d'une loi de programmation ou d'un plan, dans la perspective de l'effort à consentir dans le domaine de l'éducation pour les vingt prochaines années.

Données clés

Auteur : [M. Jacquat Denis](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1132

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale, jeunesse et sports

Ministère attributaire : éducation nationale et culture

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er août 1988, page 2262